

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 25.

Prix du numéro, 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 20 JUIN 1878

## AVIS IMPORTANTS

*L'Opinion Publique* est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## SOMMAIRE

Lettres de l'Exposition, par A. Achintre.—A la veillée, par Fabien Vanasse.—Une question de courtoisie, par Faucher de Saint-Maurice.—Nos pêcheries maritimes, par Charles Omeau.—Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada.—Parlement local, par Delta.—Choses et autres.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—Faits divers.—Gazette des tribunaux : Une jeune fille étranglée pendant son sommeil.—Mort de Napoléon Ier racontée par un bonapartiste.—Nos gravures : La station de Saint-Octave, Métis; Les deux princes marins; Le lancement d'une torpille Whitehead à bord du *Thunderer*.—Revue de la semaine.—Les orangistes, par L.-O. D.—Variétés.—Le jeu de dames.—Les échecs.

GRAVURES : La station de Saint-Octave; La balance du pouvoir à Québec; Les deux princes marins; Le prince Albert-Victor de Galles; Le prince Georges-Frédéric de Galles; Lancement d'une torpille à bord du *Thunderer*; Une rue de Tiflis; La confidence.

## LETTRES DE L'EXPOSITION

PARIS, le 28 mai 1878.

Bien m'en a pris de vous décrire les splendeurs de la soirée de l'ambassade d'Angleterre, car vraiment, ni la plume ni le dictionnaire ne suffiraient à raconter les fêtes qui se donnent chaque jour, ainsi que celles qui se préparent.

Soirées, réceptions officielles, bals, on ne sait vraiment où se rendre. A force d'être sur leurs pieds, les étrangers sont sur les dents. Ici, tel ministère vous offre des artistes de l'Opéra ou du Théâtre Français qui exécutent les chefs-d'œuvre lyriques ou dramatiques; là, c'est un orchestre qui accompagne un quatuor composé des virtuoses les plus en renom. Les ministres, le Président de la République, les ambassadeurs, les princes, les commissaires généraux étrangers luttent de luxe, de courtoisie, et c'est à celui qui aura le programme le plus alléchant, le menu le plus exquis, les décorations les plus originales, les fleurs les plus rares et les plus fraîches, et les hôtes les plus distingués.

Si je crois devoir négliger les descriptions qui, après tout, se ressemblent, je ne puis vous taire le nom et le caractère de certaines solennités; de celles qui ont un but spécial, et dont l'objet vise, sous les dehors du plaisir, des choses plus utiles et plus nobles, telles que la charité et la gloire nationale.

Ainsi, samedi dernier, sur la terrasse de l'Orangerie, aux Tuileries, se dressaient des jeux de toutes sortes : tirs, tombolas, montagnes russes, guignols, kiosques japonais, tures, espagnols, deux théâtres, une laiterie sur le modèle de celle de Trianon; des comptoirs de vente, le tout garni d'arbustes et de fleurs, ombragé par les épaisses ramures des arbres séculaires de ce magnifique jardin.

Une affluence énorme d'acheteurs et de curieux n'a cessé durant le jour d'emplir les caisses des jolies marchandes, appartenant toutes à la haute société de Paris.

Dans la soirée, les feux de bengale jettent leurs flammes fantastiques, tandis que les ballets, des fanfares bruyantes et une superbe retraite aux flambeaux exécutaient successivement leurs danses, leurs morceaux au milieu des clartés éblouissantes de la lumière électrique. La bienfaisance a eu, cette fois, tout profit, car c'était en faveur des enfants pauvres qu'avait été organisée cette fête diurne et nocturne.

Spectateur envoyé à cette soirée afin de vous en raconter les surprises, j'ai subi, malgré moi, l'impression du contraste saisissant que le lieu de la scène imposait à tout esprit. Que de leçons et que d'enseignements parfois la Providence fait tenir en un jour et en un étroit espace!

C'est dans une dépendance de ce jardin royal, au fond duquel l'on voit se profiler les ruines du château des Tuileries, incendié par la Commune; à quelques pas du palais du Louvre, résidence d'une lignée de rois; sur une terrasse dont les branches fleuries et les lanternes multicolores lançaient leurs feux et leurs parfums sur la place de la Concorde, autrefois place de la Révolution, où avec la tête d'un souverain tombèrent celles de tant d'infortunés; c'est là, sous la troisième République française, que la charité donnait une de ses fêtes ordinaires.

Les chants, la musique, les cris joyeux retentissaient aux endroits mêmes où des bandes avaient hurlé la *Carmagnole* et le *Ça ira*. Et, comme témoins muets, l'obélisque que sculptèrent, il y a des milliers d'années, des Egyptiens de Sésostris; l'Arc-de-triomphe, une épopée burinée dans le granit; le fronton de la Madeleine que franchissent toujours les fidèles, et le péristyle du palais Bourbon, dont les hôtes habituels résident à Versailles!!

Deux jours auparavant, le Cercle National offrait un banquet de deux cents couverts aux délégués des sections étrangères. Le ministre de l'agriculture et du commerce; M. Duclerc, vice-président du Sénat; M. Gunliffe-Owen, secrétaire de la Commission anglaise; M. Gambetta, en dernier lieu, ont fait applaudir les excellentes paroles que chacun d'eux a prononcées.

Et, puisque nous y sommes, épuisons enfin, pour n'y plus revenir, ce chapitre des réjouissances.

Il se prépare deux grandes fêtes officielles, deux véritables solennités, dans lesquelles l'État intervient directement : ce sont la grande fête du "Travail et de la Paix," et la "Fête des Récompenses." La première sera donnée aux nations exposantes, aux visiteurs étrangers, par la France. Un projet de loi pour faire face aux dépenses de ce grand festival vient d'être soumis aux Chambres par le gouvernement. Un groupe de citoyens, des associations, des souscripteurs offriraient la seconde.

Les deux noms que je vous marque ici n'ont encore rien d'officiel, mais ce sont les désignations que leur donne, par avance, la voix du peuple. Or, vous connaissez l'adage : *Vox populi, vox Dei*. Ces réjouissances, d'ailleurs, devront être éminemment populaires, car c'est afin de faire participer chacun à l'allégresse générale, à l'expression de reconnaissance que la France désire témoigner à tous ceux qui ont répondu à son appel, c'est ce désir qui a motivé le décret gouvernemental.

Permettez-moi, à cette occasion, de citer les termes mêmes du projet ministériel. Cette citation aura pour vous un double avantage : celui de vous faire parvenir tout d'abord les remerciements que la France adresse à votre sympathique concours, ensuite de vous renseigner exactement sur un événement qui ne sera pas un des moindres attraits de l'Exposition de 1878.

Après avoir rappelé "qu'étrangers et compatriotes ont envoyé dans Paris tous les chefs-d'œuvre de la science et du génie," le sous-secrétaire d'État ajoute :

Il convient à notre pays, qui est l'objet d'un pareil hommage, de prouver qu'il en est digne, en offrant à tous une hospitalité qui traduise ses sentiments de gratitude. Pour payer ce tribut, il faut que Paris, en généreuse capitale et au nom de la France, fasse un noble accueil à tous ceux qui ont édifié ce monument grandiose, élevé sur les deux rives de la Seine, à la Paix, à la Concorde, au Travail, comme à tous ceux aussi qui arrivent en foule pour contempler ses magnificences.

La nécessité d'organiser des fêtes qui expriment les sentiments dont sont pénétrés tous les cœurs vraiment français, paraît donc indiscutable. Sans doute, le chef de l'État et les ministres s'efforcent de remplir ce devoir par des réceptions dont le Parlement leur a laissé le soin. Mais ce sont là des fêtes forcément restreintes, ne comportant que certaines catégories d'invités, et auxquelles manque le caractère d'allégresse publique.

Une fête nationale, telle que l'indiquent les circonstances, doit être la fête de tous, et pour ainsi dire, faire battre ensemble tous les cœurs. Une manifestation qui aurait ce caractère pourrait, à juste titre, s'appeler la grande fête de la Paix et du Travail.

Ces considérations ne sont que l'expression affaiblie de vos propres sentiments; en conséquence, nous n'hésitons pas à vous proposer d'ouvrir un crédit de 500,000 francs au ministre de l'intérieur.

On ne saurait être ni mieux inspiré ni parler un plus sympathique langage. Lorsque les titres, la date et le programme de ces fêtes auront été fixés, je vous le ferai connaître aussitôt.

S'il n'y a pas de fumée sans feu, il n'existe pas non plus de fête sans musique. Mais à l'Exposition, la musique aura sa fête à elle, ou plutôt une série de réjouissances symphoniques, auxquelles contribueront presque toutes les musiques du monde. C'est dans la vaste salle du Trocadéro, qui peut contenir huit mille auditeurs assis, que s'exécuteront ces concerts instrumentaux et vocaux. Comme les musiciens et les amateurs ne manquent pas au Canada, et bien que le programme soit un peu long, je me crois obligé de vous le donner, afin que ceux de vous qui seraient tentés de venir à l'Exposition, puissent combiner leur voyage de façon à assister à telle ou telle audition musicale de leur goût.

Voici le menu. Que les gourmets se le disent :

FRANCE..... 6 séances  
Séances officielles : 350 exécutants.  
Orchestre.—Chef d'orchestre, M. Colonne.  
2<sup>e</sup> chef d'orchestre, M. Garcia.  
150 exécutants.

Chœurs.—Chef, MM. Heyberger et Clamens.  
100 exécutants.

ANGLETERRE..... 1 séance  
290 exécutants.

Orchestre de l'Exposition, sous la direction de M. A. Sullivan. 150 exécutants.  
Chœurs anglais, hommes et dames, sous la direction de M. H. Leslie. 140 exécutants.

## ORCHESTRE ET SOLI

FRANCE..... 6 séances.

Quatre séances officielles; une séance de l'Association des artistes musiciens (président, le baron Taylor); festival militaire de bienfaisance, sous la direction de M. Sellenick, chef de musique de la garde républicaine.

ÉTRANGER..... 28 séances, savoir :

*Italie*.—Orchestre de la Scala (chef : il maestro Faccio), 100 exécutants, musique italienne, 5 séances.—Concerts-Populaires de Turin (chef : il maestro cavaliere Carlo Pedrotti), 100 exécutants, œuvres inédites des compositeurs nationaux, 3 séances.—Orchestre du chevalier Brizzi (Rome), 3 séances.—Orchestre du théâtre Apollo, de Rome (chef : il maestro Mancinelli), 3 séances.—Trois séances de musique de chambre par le conservatoire de Palerme.

*Hollande*.—Plusieurs sociétés orphéoniques et philharmoniques viendront à Paris pour prendre part aux concours internationaux, et l'on compte sur un orchestre de la Haye. Orchestre du palais de l'Industrie d'Amsterdam, (chef : M. Conen), 3 séances.

*Espagne*.—Société des concerts de Madrid (chefs : il maestro Jesus Monasterio, il maestro Mariano Vasquez), 100 exécutants, 3 séances.—Concert de musique nationale (orchestre de l'Exposition, dirigé par le maestro Manuel Giro).

*États-Unis*.—Orchestre de M. Gilmore, chef de musique du 22<sup>e</sup> régiment, en résidence permanente à New-York; 3 séances.

Festival de l'Indépendance américaine.

*Danemark*.—L'orchestre officiel français donnera pour le compte de ce pays un concert composé de musique danoise.

*Hongrie*.—Les Tziganes de Pesth joueront à la scarda hongroise dans le parc du Champ-de-Mars.

*Belgique*.—Divers orphéons de Belgique viendront à Paris, soit pour se faire entendre isolément, soit pour concourir dans les festivals internationaux.

*Suède-Norwège*.—Les troupes d'Upsal et ceux de Christiania donneront deux grands concerts de musique vocale dans la salle des fêtes.

Il y aura aussi une séance de musique de chambre suédoise et norvégienne dans la petite salle.

Maintenant, voici les dates auxquelles chaque nation fera entendre soit ses chœurs, soit ses soli, ou son orchestre.

France.—Juin, 1, 9, 27; juillet, 21, 22, 23, 25; août, 4, 18, 22; septembre, 1, 15, 16, 17, 19, 24; octobre, 1, 5, 8, 10.

Angleterre.—Juillet, 17, 18, 20; août, 15, 19, 21.

Italie.—Juin, 25, 29; juillet, 2, 6, 9, 11; août 1, 5, 8, 10, 14, 17.

Espagne.—Juillet, 10, 31; août, 3, 7.

États-Unis.—Juillet, 4, 8, 10.

Danemark.—Août, 28.

Hongrie.—Tous les jours.

Belgique.—Septembre, 16, 17.

Suède et Norwège.—Juillet, 23, 27.

Hollande.—Juin, 13, 15; juillet, 23; septembre, 16, 17.

Entre ces dates, les jours libres seront consacrés à des auditions et à des concours gratuits sur l'orgue colossal qu'on a expressément monté pour cet objet dans la salle des fêtes du Trocadéro.

Cette salle, dont les travaux se terminent actuellement, et qui n'a point été encore ouverte au public, est immense. Ce sera une merveille. Un rapide coup d'œil que nous avons pu y jeter, grâce à la complaisance ou à la complicité d'un gar-

dien, comme il vous plaira de le penser, nous a permis de voir une scène sur laquelle trois cents exécutants tiendront à l'aise. Des écussons placés entre les baies portent les noms de Haendel, Haydn, Mendelssohn, Mozart, Beethoven, Weber, Cherubini et Berlioz. Il y a une galerie de loges de balcon qui dominent une rangée de quarante baignoires (loges du rez-de-chaussée). Au-dessus des loges, s'étagent, comme dans les amphithéâtres de l'antiquité, dix-huit rangs de gradins. Au-dessus de ceux-ci s'élèvent, soutenues chacune par trois colonnes doubles, neuf galeries ayant cinq banes circulaires chacune. Deux loges d'avant-scène ont été réservées aux autorités de l'État et de la ville.

Nous nous réservons de vous détailler les beautés de cette salle dès que le premier concert l'aura consacrée. Qu'il vous suffise d'apprendre, pour le moment, qu'on a pris toutes les précautions pour éviter les effets de la réflexion du son, et qu'afin d'empêcher les échos, on l'a tendue de bourre de soie, dont on a fait un motif de décoration. Quant à l'orgue, il est de dimensions énormes. Il occupe quarante-cinq pieds de façade sur dix-huit pieds de profondeur. Les maîtres tuyaux mesurent trente-deux pieds. Le nombre des pièces qui composent l'instrument est de quatre mille soixante-dix. C'est à pétrifier votre excellent facteur montréalais, Mitchel!

De l'orgue au piano la distance n'étant que de quelques claviers, une nouvelle à propos de ce dernier instrument. Le délégué de l'Autriche-Hongrie auprès de la Commission des auditions musicales, vient d'être désigné; c'est le célèbre Liszt, aujourd'hui abbé, et qui se propose, assurément, de donner quelques concerts pendant son séjour à Paris.

En attendant cette bonne fortune, chaque jour, entre deux et quatre heures, le carillon dont je vous ai déjà parlé continue à résonner sous les doigts des amateurs curieux qui parcourent ses claviers, tandis que deux hommes tournent sa roue motrice. Le bizarre de ces auditions, c'est le mélange d'airs sacrés et d'airs profanes qui se succèdent, indiquant aux auditeurs le tempérament et l'habileté du virtuose inconnu. Tantôt c'est la *Marseille* qui vient après un *offertoire* de Cherubini; un air de Mme Angot mêlé au *God save the Queen*, ou la marche funèbre de Mendelssohn à la suite du grand air du Barbier de Séville.

La semaine dernière, durant l'après-midi, deux Canadiens et votre serviteur admirions les beaux massifs de fleurs du parterre qui s'étend le long du vestibule d'honneur. L'orgue susdit, aux cordes d'airain, fonctionnait depuis quelque temps, lorsque soudain nous nous arrêtons, tendant l'oreille: le carillon nous envoyait les notes joyeuses et le rythme vif et gai de la *Canadienne*. Nous nous lançons d'un mouvement unanime vers le piano, certain de reconnaître dans la personne du soliste, quelque Canadien nouvellement débarqué. Nous arrivons comme l'instrumentiste achevait, et prêts à nous jeter dans ses bras. L'individu se lève, ô bonheur! Qui cela peut-il être? Il se retourne, c'était un nègre!!

Nous courons encore, et nous rirons longtemps de l'aventure. Et puisque nous parlons musique, essayons une *fugue*, c'est-à-dire répétons notre air dans un autre ton; ce sera toujours traiter le même sujet, l'Exposition, dans un mode différent.

Une des nouveautés de l'Exposition universelle, ce sera l'établissement d'un musée des sciences anthropologiques; de tout ce qui touche l'homme considéré comme individu, dans sa structure, dans sa composition et dans ses phénomènes physiologiques et intellectuels; ou encore, dans son espèce, présentant des races vivantes en société et se perfectionnant par la civilisation. Toutes les nations du monde civilisé ont répondu à l'appel de la Commission, composée d'hommes tels que MM. de Quatrefages, Broca, de Martillet, Tapinard, Bertillon, Hovelacque, etc. Cent quarante exposants, dont seize musées, figureront dans cette exposition. La

première de ce genre. Des comités locaux se sont formés en Russie, dans les pays scandinaves, en Espagne, en Suisse, en France, etc., pour organiser cette curieuse exhibition. L'âge de pierre, de bronze, du fer, l'homme des cités locustres, le contemporain de l'ours des cavernes et des monstrueux mammifères, vont nous révéler les secrets de leur vie, de leurs armes, de leur industrie et de leurs arts.

Le 6 juin, à quelques pas du Champ-de-Mars, sur l'Esplanade des Invalides, un grand concours d'animaux, comprenant plus de huit mille sujets, s'ouvrira au public. D'Italie, de Sicile, de Corse, de Hongrie et de Hollande, de grands troupeaux se dirigent déjà vers Paris. Nos compagnies de chemins de fer sont obligées, afin de voiturier ces quadrupèdes, d'organiser des trains spéciaux.

Une autre exposition originale, celle de l'espèce canine, commencera le 30 juin. Les chiens d'aveugles, ainsi que les Terreneuve, les Saint-Bernard, les chiens de traqueurs des Esquimaux, formeront une classe spéciale, sous le nom de: "Guides de l'homme." Afin de récompenser ces lauréats d'un nouveau genre, on décernera les prix suivants: Une médaille d'or et cent francs en espèces; une médaille d'argent et soixante quinze francs en espèces; quatre médailles de vermeil et cinquante francs en espèces. Quelques bonnes grosses saucisses feraient, je crois, bien mieux leur affaire que des médailles.

Si Manitoba et le Labrador avaient envoyé quelques couples de chiens d'atelage, je suis sûr qu'ils auraient enlevé le grand prix. Mais si bons coureurs qu'ils soient, ils ne pourraient aujourd'hui arriver à temps. Le ratier, d'ailleurs, et le chien tourne-broche auront également droit au concours.

L'exposition des "Travailleurs indépendants" composée d'artisans et de petits patrons dont les produits, trop nombreux, ont été exclus de la "galerie du travail," au Champ-de-Mars, produits essentiellement français et connus sous le nom "d'articles de Paris," reçoit un grand nombre de visiteurs. Le Président a fait annoncer sa visite pour le 10 ou le 15 juin.

L'exposition collective ouvrière, qui se rapproche beaucoup de la précédente par ses produits et son caractère, a aussi ouvert ses portes, au prix de quatre cents l'entrée. On assure qu'il y a là des œuvres tout à fait remarquables. Cela ne surprendra aucun de ceux qui connaissent le goût et l'habileté de nos ouvriers parisiens.

Nous avons encore l'exposition annuelle de peinture et de sculpture, appelée communément: "Le Salon." Une courte visite nous a permis d'y voir des œuvres fort belles, dont quelques-unes hors ligne. Nous vous parlerons de ce musée en temps opportun.

Pour compléter ce déluge d'expositions, nous devons citer celle des peintures militaires. Ceci exige une explication. L'empereur Guillaume ayant interdit aux peintres allemands d'envoyer à l'Exposition des tableaux représentant des épisodes de la dernière guerre, il a fallu décemment répondre à cette courtoisie par un acte de politesse. Voilà ce qui explique pourquoi ni le Salon ni le Champ-de-Mars ne renferment de toiles militaires, et comment il se fait que les peintres de ce genre dramatique ont exposé leurs œuvres rue Chaptal, chez M. Goupil.

A ces expositions multiples, viennent ou vont venir s'ajouter des congrès et des conférences de tout genre, dans lesquels seront traités au point de vue international une masse de sujets importants: les postes, les transports, l'unification des poids et mesures, la propriété industrielle et artistique, etc., etc.

On veut profiter de la présence à Paris des notabilités de la science, des arts, du commerce et de l'industrie, pour traiter de tout ce qui intéresse le progrès et les développements des diverses branches des connaissances humaines. Ce congrès sera comme la préface d'une ligne internationale en faveur du travail et des produc-

teurs de toute espèce. L'idée est grande et digne de la France.

Voici en quels termes s'exprime M. Teissier de Bort, ministre de l'Agriculture et du Commerce, dans la lettre de convocation adressée au président de la Commission des Congrès et Conférences:

Dans les conférences seront exposés les enseignements offerts par l'étude des produits réunis dans les diverses classes, l'histoire de leurs progrès et des sciences qu'ils mettent à profit, la nature et l'étendue des besoins auxquels ils donnent satisfaction, l'état des mœurs et le degré de civilisation auxquels ils correspondent, la pensée de laquelle ils procèdent, le développement et l'impulsion nouvelle que cette pensée peut recevoir.

Dans les congrès seront contraictoirement débattues toutes les questions de législation et de doctrine qui touchent à l'industrie, aux sciences, aux arts, soit en les envisageant dans leur essence propre, soit en les considérant sous l'aspect des rapports internationaux dont elles sont la cause; et de ces discussions ressortiront la mise en lumière des points restés obscurs, la solution de questions encore incertaines, l'affirmation de règles et de principes féconds, l'unification d'efforts que leur isolement rendait infructueux.

La facilité, la rapidité des communications, le développement des rapports commerciaux ont créé entre les divers peuples une foule d'intérêts communs dans lesquels la divergence des législations jette le plus grand trouble. Des réunions dans lesquelles seraient discutées les bases d'une entente avantageuse pour tous hâteraient certainement beaucoup des règles internationales uniformes.

La Société des gens de lettres tiendra aussi un Congrès littéraire international, où seront discutés le droit de la propriété littéraire, ainsi que les meilleurs moyens à prendre pour en sauvegarder et en garantir les intérêts. L'Italie, l'Amérique, l'Angleterre, la Suisse, l'Espagne, la Russie, la Pologne, l'Allemagne et tous les corps scientifiques de France ont déjà fait acte d'adhésion. Outre ses réunions spéciales, ce Congrès aura des séances publiques les 16, 18, 20 et 22 juin. Victor Hugo présidera.

Du 10 au 20 juin, l'agriculture, de son côté, tiendra un grand Congrès international au Palais du Trocadéro. Onze comités ou sections ont préparé les matières de cet important débat.

Les sujets qui présentent pour tous, mais particulièrement pour le Canada, un intérêt spécial, sont surtout ceux désignés dans les sections 2, 4, 9, 10 et 11. En voici le sommaire:

La 2e section aura à traiter les questions se rapportant à la production de l'alimentation économique du bétail; de l'importation des viandes d'Amérique; des mesures internationales contre les épizooties.

La 4e section se renfermera dans l'étude des influences météorologiques exercées sur la végétation forestière, de la distribution géographique des forêts et de la répartition des essences. Elle s'occupera, en outre, du déboisement au point de vue des inondations et du repeuplement des vides dans les forêts.

La 9e section aura à s'occuper d'économie et de législations rurales, des institutions agricoles, des rapports entre l'agriculture et l'État, du crédit agricole, du cadastre, de la statistique agricole, du métayage et du fermage, des règles et coutumes qui régissent la situation du fermier sortant.

La 10e section aura à étudier les procédés et les méthodes à recommander pour le développement de l'instruction agricole à tous les degrés; la question des stations agronomiques et l'unification des méthodes enseignées dans ces établissements.

La 11e section aura la question chevaline dans ses attributions. Elle aura à constater les meilleurs moyens scientifiques et pratiques employés pour assurer la bonne production suivant les contrées, soit pour les chevaux de selle, les chevaux d'atelage et les chevaux de trait proprement dits.

Il faut espérer que ces débats, ainsi que les mémoires lus, seront recueillis et publiés, afin de leur donner toute la portée qui s'attache à ces sujets.

La Société de Géographie aura aussi son congrès. L'enseignement, les instituteurs auront également des réunions où chacun, en s'inscrivant d'avance, pourra lire ou discuter sa question.

Il n'est pas jusqu'aux Sociétés de la Paix qui ne veuillent avoir leur Congrès: la *Ligue internationale de la Paix* et de la *Liberté*, la *Société française des amis de la Paix*, la *Peace Society* de Londres, la *Universal Peace Union* de Philadelphie, la *Société néerlandaise de la Paix*, tiendront leurs assises dans la grande salle du Trocadéro, qu'elles ont demandée.

Avec tous ces Congrès pacifiques, sans compter le principal, celui qui va s'ouvrir à Berlin, comment croire encore à la guerre? Il faudrait être, pour cela, président du Congrès International de la Paix.

Mais je m'aperçois, à la fin de cette correspondance, que nous n'avons rien visité cette fois des galeries du Champ-de-Mars. La faute en est à l'abondance du programme dont je vous devais tout d'abord l'énumération, au cas où certains d'entre vous se décideraient à venir prendre part aux solennités qui se préparent.

Dimanche dernier, on a fait queue aux guichets de l'Exposition. Cent onze mille deux cent quatre-vingt-seize personnes ont visité le Champ-de-Mars et le Trocadéro.

A l'Exposition de Philadelphie, le jour du centenaire de l'indépendance des États-Unis, date du maximum des entrées, il n'y eut que quatre-vingt-seize mille personnes.

A ce jour, le chiffre des recettes dépasse un million.

La France récoltant des millions, quand l'Allemagne crie famine! Quelle leçon! et à quoi ont donc servi les victoires et l'énorme rançon des milliards?

Restons sur cette patriotique pensée, et réjouissons-nous ensemble du prochain retour de cette paix qui, suivant les dépêches, se signera, ô superbe ironie! à Berlin.

A. ACHINTRE.

P.-S.—M. Gordon Brown, commissaire délégué, vient de retourner au Canada, après un séjour de trois mois à Paris. M. Duffus, autre commissaire du Canada, vient de quitter Paris, après être resté ici une semaine.

## A LA VEILLÉE

Nous célébrerons, dans quelques jours, la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Les préparatifs se poursuivent avec zèle, et tout nous fait croire que la fête patronale du Canada sera une belle et éclatante démonstration de patriotisme et d'union. Le beau projet de réunir sous une seule bannière toutes les jeunes paroisses formées de l'ancienne paroisse de Montréal va se réaliser, et le 24 du courant, "les quinze paroisses filles" de Notre-Dame de Montréal viendront saluer leur mère, et célébrer en commun la fête nationale.

Honneur à ceux qui ont pris l'initiative de ce beau projet, et qui travaillent si activement à sa réalisation.

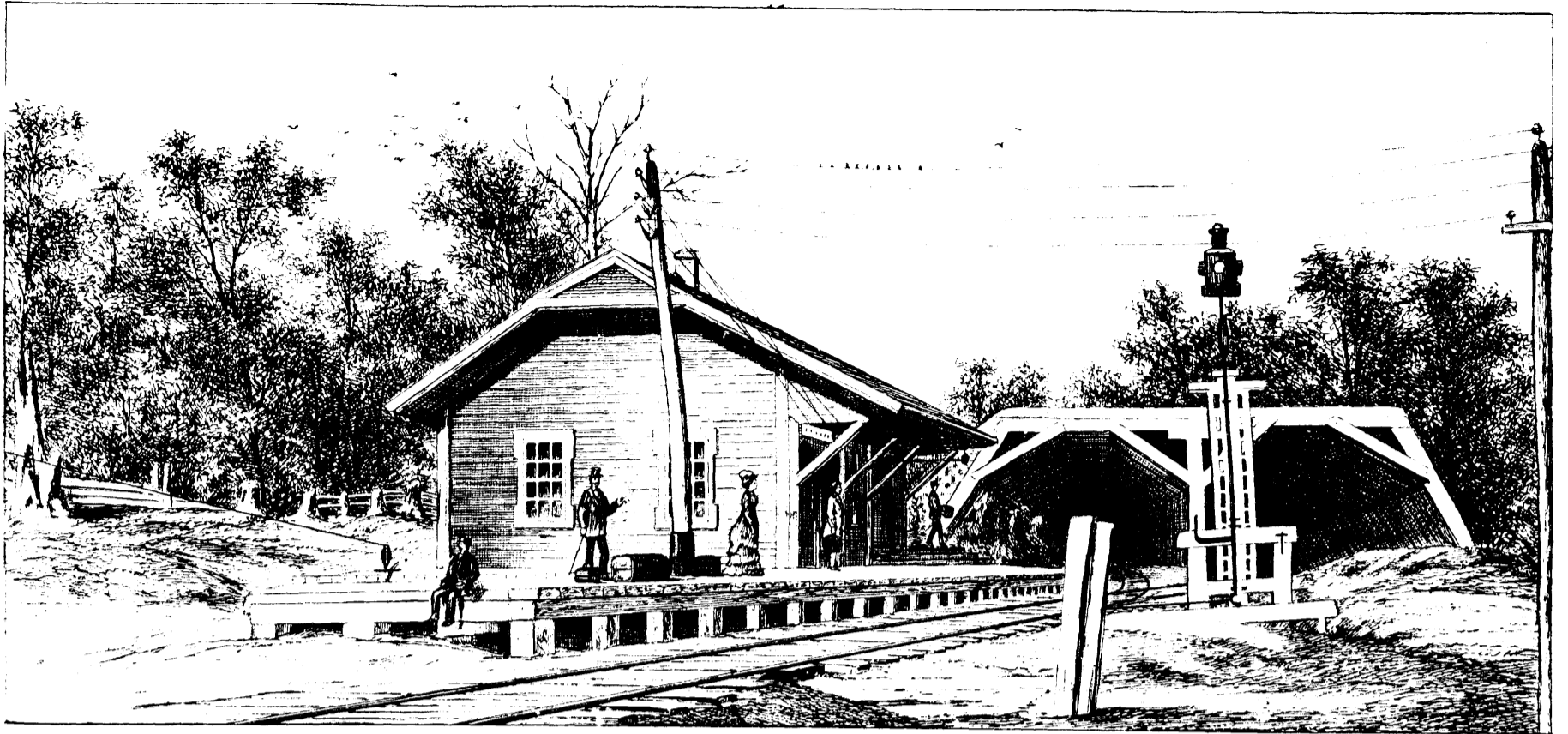
Cette fête renferme pour nous un enseignement très-éloquent, et qu'il ne faut pas oublier. Elle a été fondée à l'époque de nos grandes agitations nationales. Le vaisseau qui portait alors nos destinées politiques allait sombrer au milieu des tempêtes soulevées par les préjugés et les injustices. Le danger nous pressait de tout côté. Il fallait s'unir, se compter.

La Saint-Jean-Baptiste a été l'heureux trait d'union entre les Canadiens-français en ces jours mauvais.

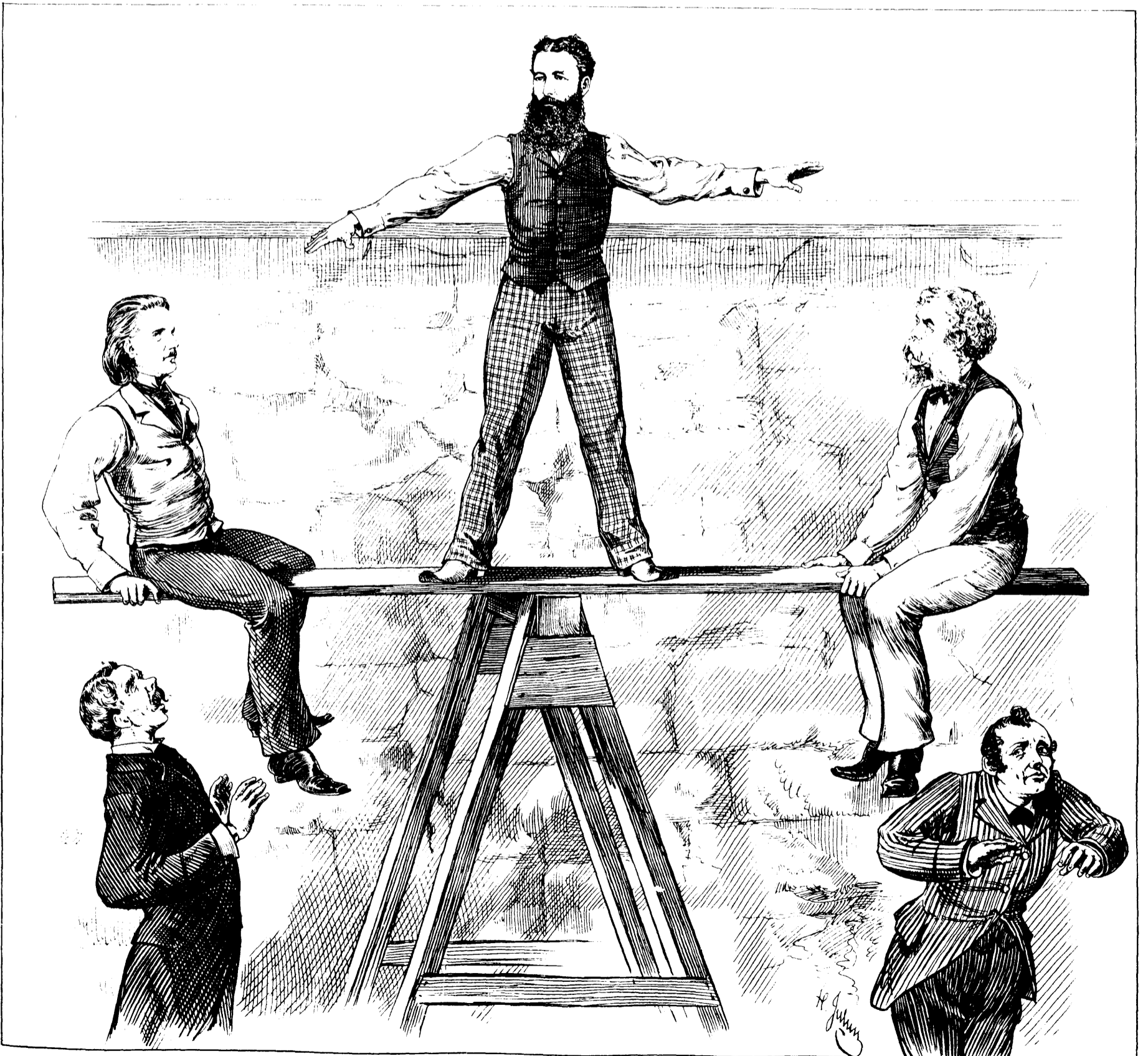
Le souvenir de la bravoure et du dévouement des pionniers de la foi et de la civilisation sur cette terre du Canada, l'histoire de toutes les choses grandes et sacrées que nos pères ont accomplies avant de pouvoir nous léguer ce sol et nos institutions civiles et religieuses, tous ces beaux souvenirs évoqués au jour consacré à la patrie, ont nourri, fortifié et enflammé le patriotisme. On a compris le besoin de l'union. L'union devient notre devise nationale, et le petit peuple du Canada laissa venir la tempête avec calme, et y résista avec courage.

La victoire a couronné ses efforts. Notre union, dans la résistance, a désarmé nos ennemis, et notre attachement inébranlable à nos "institutions" et à tout l'héritage national transmis par nos pères, a prouvé à ceux qui voulaient nous ravir ce dépôt précieux que nous étions dignes d'en jouir et de le conserver.

La tempête a passé, et aujourd'hui, le beau navire de notre prospérité nationale voguait à pleine voile, par un jour serein, et sur un flot paisible et favorable. Ce triomphe est dû à l'union et à l'harmonie entre tous les Canadiens dans ces temps d'agitations.



LA STATION DE SAINT-OCTAVE, SUR LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL - D'APRES UN CROQUIS DU RÉV. T. FENWICK



LA BALANCE DU POUVOIR À QUÉBEC

La fête Saint-Jean-Baptiste n'est pas une fête exclusive. Notre étendard national est assez large pour abriter toutes les races qui vivent sur ce sol. Nous tendons une main franche et sincère à tous nos compatriotes d'origines étrangères. Que nos vainqueurs ne craignent point de venir célébrer avec les enfants de Champlain et de Montcalm les journées "d'Oswégo," de "William-Henry," de "la Monongahéla," de "Carillon" et de "Chateauguay." Appelés à travailler ensemble, à combattre côte à côte sous le même drapeau, à remporter ensemble des victoires ou subir des défaites, il faut se connaître d'avance et sympathiser comme des frères.

Français, Anglais, Irlandais et Ecossais du Canada, nous sommes tous des frères, sinon de sang, du moins frères d'armes, et c'est un lien de fraternité très-fort. Soyons unis, unis de sentiments et d'efforts à faire régner parmi toutes les différentes races qui forment notre peuple le respect des droits d'un chacun. Voilà le secret de notre prospérité future. L'union dans la famille et dans la société est une source de bonheur. Les forces nationales d'un peuple sont le résultat de l'union et de la bonne entente parmi tous les citoyens d'un même pays.

Fêtons avec nous les gloires de la patrie. Joignez-vous à nous pour honorer la mémoire de nos héros et de nos martyrs, et nous célébrerons avec vous les grandeurs de l'Angleterre et son vaste commerce; le courage et la bravoure de l'Irlandais, le meilleur soldat de la Grande-Bretagne. Notre invitation est franche et ouverte. Le Canadien salue toujours avec bonheur et respect les bannières de Saint-Patrick, de Saint-Georges et de Saint-André. Il tient aussi à maintenir et à garder libre et sans tache l'étendard de son pays. Il y a trop de gloire et d'honneur dans les plis du drapeau de Carillon pour qu'il nous soit permis de le sacrifier même au glorieux drapeau d'Albion.

Nous affirmons nos droits sans défiance, sans arrière-pensée et sans crainte.

Jaloux de ses droits et constant à remplir tous ses devoirs, le Canadien-français n'exigera jamais autre chose de ses compatriotes étrangers que le respect de ses droits et de ses institutions.

Encore un mot. Organisons bien notre belle fête de la Saint-Jean-Baptiste, et que tout soit gaieté, union et harmonie en ce jour de grande fraternisation nationale.

FABIEN VANASSE.

## UNE QUESTION DE COURTOISIE

De tout temps les questions de préséance ont été l'objet de l'attention du corps diplomatique, et souvent elles ont donné lieu à un échange de correspondances qui finissait par provoquer de graves complications. Il ne faut pas se le cacher : toutes futiles que puissent paraître ces exigences d'étiquette, elles sont d'une importance réelle. Sous le premier empire, Napoléon, à qui rien n'échappait, avait forcé chacune des cours de l'Europe à donner partout la préséance à l'ambassadeur de France : c'était une condition *sine qua non* mise à sa bonne amitié.

Après la déchéance de l'empereur, l'Europe diplomatique accepta cette proposition :

"Les Etats souverains étant égaux devant l'étiquette, l'ancienneté des agents doit déterminer la préséance; toutefois, il est convenu que, dans les gouvernements catholiques, le nonce du Pape a le pas sur les autres ambassadeurs."

En Europe, les membres du corps diplomatique marchent derrière celui qui est revêtu de l'autorité souveraine ou qui la représente, et nous voudrions voir cette coutume courtoise s'appliquer au Canada, puisque le Dominion a l'honneur d'avoir accrédités auprès de lui les représentants de la France, de l'Espagne et des Etats-Unis.

Au Canada, on semble confondre les membres du corps diplomatique avec de simples agents commerciaux. Outre l'honneur de représenter leur pays, ces dignitaires occupent de hautes positions sociales.

L'un d'eux—le consul de France—est assimilé par son rang au grade de général de brigade et de capitaine de vaisseau; un autre—celui de l'Espagne—a droit au titre d'Excellence, et son grade de consul-général est l'équivalent de celui de contre-amiral; un troisième—celui des Etats-Unis—occupe également une position élevée.

Pour arriver aux importantes fonctions qu'ils remplissent, il faut être au moins licencié en droit, bachelier ès-sciences, posséder plusieurs langues étrangères et faire un stage long et sévère, où tout est mis en œuvre pour donner à celui qui doit être consul plus tard cette grande délicatesse de forme, ce fin esprit d'observation et cette profonde science du cœur humain si nécessaire à celui qui veut être le représentant de sa patrie à l'étranger. Une fois connu, il devient arbitre en partie dans les questions de droit international; couvre du protectorat de son pavillon les biens et les personnes de ses nationaux; règle à l'amiable les différends survenus entre eux; fait les fonctions d'officier de l'état civil, préside le tribunal de commerce de sa résidence; a le droit de police et d'inspection sur les gens de mer de sa nationalité; reçoit les déclarations des capitaines de navire; repatrie ses compatriotes qui ne peuvent plus gagner leur vie, et donne à son gouvernement tous les renseignements qui peuvent développer les relations et la bonne entente entre lui et le pays où est sa résidence.

Dans les contrées qui—comme le Canada—jouissent d'une indépendance relative, telles que la Serbie, la Roumanie, l'Egypte, les régences de Tunis et de Tripoli, les consuls généraux sont investis de tous les droits politiques de la diplomatie officielle. Dans celles qui sont indépendantes, comme le Chili, le Pérou, la république Argentine—ces fonctionnaires sont complètement assimilés aux ministres plénipotentiaires sous tous les rapports.

Voilà quelles sont les attributions consulaires. Peut-on persister à les assimiler à celle d'une agence commerciale?

Pour l'honneur du Dominion, il est temps que ce regrettable quiproquo finisse, car, dans les chancelleries étrangères, on juge du degré de civilisation d'un pays par la manière dont sont traités les membres du corps diplomatique. Si le Canada veut être honoré à l'extérieur, qu'il donne aux représentants que lui envoient les nations amies, les honneurs qu'il voudrait voir rendre aux siens. Toujours et partout la meilleure place du foyer appartient à l'étranger, et un pays pas plus qu'un particulier n'est exempt des lois de la courtoisie et de la politesse.

C'est ce que vient de comprendre notre gouverneur-général, le comte de Dufferin; et, lors du dîner que lui donnait dernièrement la ville de Montréal, le consul général des Etats-Unis prenait place à ses côtés et répondait au second toast. Il est vrai que cette délicate question d'étiquette avait été étudiée préalablement par une conférence, et qu'un délégué du ministère des affaires étrangères aux Etats-Unis était venu à Ottawa la régler définitivement avec Son Excellence le Gouverneur-Général.

Nous sommes content, pour la bonne renommée du Dominion et pour celle de ses relations à l'étranger, de voir trancher ce nœud gordien. *L'Opinion Publique* constate avec plaisir qu'à l'avenir, les représentants de la France, de l'Espagne et des Etats-Unis, ainsi que ceux des nations amies qui se feront accréditer auprès de nous, occuperont dans nos fêtes publiques le rang que leur donnent leurs hautes positions et la nature des importantes fonctions qu'ils remplissent auprès du Canada, à l'honneur de leurs pays et pour le plus grand bien du nôtre.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

Le *Star* dit que Sir John Rose, qui prend un grand intérêt à notre situation financière, avait vivement conseillé à M. Price, lors du passage de celui-ci à Londres, d'appuyer le ministère Joly.

## NOS PÊCHERIES MARITIMES

De toutes les choses nouvelles ou prétendues telles, il n'en est pas qui remonte plus loin que celle de nos pêcheries maritimes. Sans commettre un paradoxe, je puis dire qu'elle est antérieure à la découverte de l'Amérique. Avant que Christophe Colomb n'atteignit le golfe du Mexique, les pêcheurs de l'Europe, les Basques notamment, fréquentaient nos côtes, s'y pourchassaient les uns les autres pour posséder les meilleurs sites. Tout cela est de l'histoire; on l'écrira un jour au complet. Jacques Cartier trouva cette situation toute faite. Les premiers temps de notre établissement en Acadie et dans le Saint-Laurent sont remplis des querelles des pêcheurs, des armateurs, des traiteurs de toutes sortes. Basques, Rouennais, Dieppois, Malouins se combattaient pour la morue, le hareng, le maquereau. Des fortunes s'élevaient, d'autres s'engloutissaient dans ces entreprises. D'un trait, si j'embrasse les trois siècles qui se sont écoulés depuis, je puis dire que rien n'a changé à cet égard. La dispute n'est pas réglée. Elle n'est plus entre gens de l'Europe, elle est entre habitants de l'Amérique: Yankees et Canadiens. A part cela, rien n'est changé, si ce n'est que toute l'affaire s'est compliquée par la marche du temps.

Lorsque, en 1871, le fameux traité de Washington fut signé, toute l'attention qu'il comportait se trouva concentrée sur un point: le règlement de l'affaire de l'*Albatros*, et le public en général ne parut pas soupçonner qu'il y eut au fond des conférences qui venaient d'avoir lieu une question internationale bien autrement ancienne et plus importante que celle des déprédations commises par un simple corsaire. Cependant, ce n'était pas la première fois que les pêcheries maritimes du Canada occupaient la diplomatie et la politique—mais tel est l'empire des choses du moment que tout le monde voulut bien se contenter d'un point de détail, et en Angleterre comme aux Etats-Unis et au Canada, on respira tout à coup en disant: "Enfin! le cauchemar de l'*Albatros* ne nous troublera plus!"

Ce traité, dans lequel de graves intérêts furent balancés et fixés à la satisfaction des hautes parties contractantes, laissait quasi ouverte la plus grosse difficulté, celle qui concerne les pêcheries. Il avait été convenu, il est vrai, que, d'après certaines conditions stipulées pendant les conférences et couchées au traité, les pêcheurs et armateurs des deux nations seraient libres d'agir pendant quinze ans (jusqu'en 1885), mais comme les commissaires du Canada maintenaient que, en bloc, l'avantage était principalement du côté des Américains, il fut décidé qu'une commission ultérieure déterminerait le chiffre de l'indemnité qui devait nous être payée d'après ce principe. C'est pour établir ce chiffre que la commission d'Halifax a siégé l'an dernier; il a été décidé que nous recevrons trois millions cinq cent mille piastres. Combien y a-t-il de lecteurs qui se sont rendu compte de l'état réel des choses? Certes! à lire les journaux, il n'est guère possible de croire qu'ils ont su verser la lumière sur le sujet. Il faut donc résumer la position dans ces mots, si l'on veut savoir où nous allons: D'ici à 1885, en nous payant une indemnité de \$3,500,000, nos voisins pourront jouir de nos pêcheries, pourvu qu'ils se conforment aux conditions imposées par le traité de Washington. A partir de 1885, le traité lui-même peut être anéanti par le refus de l'une des hautes parties contractantes; s'il ne l'est pas, il faudra, néanmoins, que l'on décide de nouveau quelle indemnité le Canada devra toucher.

Si nous ne sommes pas aveugles sur nos intérêts, il serait à propos de ne pas négliger une question de cette importance, vu que sur les quinze années accordées par le traité, la moitié est déjà écoulée.

Il appartient à nos hommes publics d'étudier cette question si pleine de résultats désastreux pour nous dans le cas où nous la négligerions. Je me rappelle avec quels hochements de tête on écoutait M. Howe,

il y a dix ans, lorsque, parlant des ressources des pêcheries, il disait, dans son poétique et noble langage :

Canadiens! soyez sur vos gardes! n'allez pas sacrifier ce que vous ne connaissez pas! Quel est celui de vous qui a jamais rêvé aux richesses prodigieuses que recèlent les flots verts qui roulent sur nos plages? quel est celui qui s'est rendu compte des trésors enfouis dans les replis de la vague, dans les baies, dans les passes, au pied des caps et sur les battures au large de nos côtes? Ah! prenez-y garde! Les étrangers ne sont pas indifférents à cet aspect; ils convoitent nos pêcheries, ils les connaissent, ils savent que ce sont des mines plus précieuses que l'or, plus durables, plus indispensables!

Ecouterons-nous la voix de cet homme d'état éclairé?

CHARLES OMEAU.

## Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada

(Suite)

M. Benjamin Sulte cite sous le nom de Pierre de Sales Laterrière des Mémoires dont les extraits donnent lieu de croire qu'il rédigeait mieux que ses contemporains.

A l'époque dont nous parlons, le Canada ne contribuait en rien, presque, à la bibliographie, et on ne le doit pas regretter. Il était réservé au protonotaire Perreault, citoyen d'ailleurs si animé de zèle pour le bien public, de prostituer la langue dans les livrets nombreux qu'il faisait imprimer. Il faut surtout parcourir son maussade *Abregé de l'histoire du Canada* en cinq volumes in-18 et dédié à l'usage de la jeunesse!... Dans ce bon vieux temps, non *apudur de coribus sed de rei*... Comme je présentais le prospectus des *Saguenos illustres* à l'archevêque Signay, il ne concevait pas l'expression de poésie des choses, qu'on oppose à la poésie du style; il ne doutait pas des grandes ressources de la langue, me disait le vénérable prélat, assez ironiquement, sans y mettre aucune malveillance; et il ajoutait :

De notre temps, on n'en était guère curieux et fort peu difficiles sur les mots; on était content de se comprendre.

Ce langage m'aurait décélé une grande vérité si je n'eusse pas su dès lors ce qu'il en était: tant il y a que je pouvais sûrement songer à part moi qu'on était encore bien heureux de se pouvoir entendre à l'époque à laquelle il faisait allusion. Mais, quant à l'honneur du pays, n'était-il pas déplorable que, comparativement, les noirs d'Hayti usassent d'un français très-pur, comme on en pouvait juger par les dépêches du comte de Limouade, conseiller du roi Christophe, et à la lecture de la feuille du Port-au-Prince intitulée *l'Abouille*...

Joseph-Octave Plessis avait pourtant prononcé une assez belle allocution au sujet de la grande lutte navale d'Aboukir, de même que son oraison funèbre de l'évêque Briand. Mil huit cent neuf voyait à Québec Louis Plamondon, à Montréal D.-B. Viger, publier, celui-ci une brochure sur nos droits politiques, en français généralement correct et non dépourvu de tout agrément; celui-là: *Eloge du roi*, dans un langage digne des années de Louis XV, sinon même du grand siècle! C'est au sein d'une société littéraire devancière de celle de nos jours que s'enouait Plamondon, et j'aime à dire que le discours ou allocution du président, François-Romain, est couché aussi en un fort bon français. On fêtait l'anniversaire de la naissance du roi par un concours de poésie; mais on est peiné de reconnaître que l'ode couronnée du bibliophile John Flemming, de Montréal, laisse loin derrière elle l'ode française de l'anonyme qui mérita la deuxième médaille. Le passage suivant de John Lambert fait allusion à cet athénée déjà ancien :

Le *Courrier de Québec* est d'un très-petit format et se publie tous les samedis. Deux ou trois jeunes messieurs ont établi ce papier pour y insérer leurs pièces fugitives. Ces messieurs ont établi depuis peu une société littéraire qui, quoiqu'elle ne renferme point les talents et les connaissances d'une institut national ou d'une société royale, mérite néanmoins tout l'encouragement que le gouvernement canadien est en

état de donner à un tel établissement : dans un tel pays, la première lueur de génie doit être aperçue avec plaisir.

On dit que le *Canadien*, premier organe qu'ait eu l'opposition parlementaire, et ce *Courrier* établi principalement par Jacques Labrie, étaient passablement rédigés, et il eût été à regretter, surtout, que le journal d'une société littéraire ne fût pas rédigé en bon français. Mais on ne pouvait certainement le dire du *Canadien* tel que rétabli, après le coup d'état de l'ombageux Craig, par Laurent Bedard. Un correspondant de l'*Aurore* de Bibaud disait en 1818 :

Il est vrai que si Montréal a beaucoup gagné de ce côté-là, Québec y a un peu perdu. Au lieu de deux journaux français passables, la capitale du Canada n'en a plus qu'un, que bien des personnes trouvent, et peut-être non sans raison, assez mauvais. Mais en récompense, la ville des Trois-Rivières qui, avant 1807, n'avait jamais eu de gazette, en a présentement une qui n'est pas méprisable, du moins ne le cède-t-elle, à mon avis, à aucune autre pour la pureté du langage (1). Je remarquerai que les Canadiens me paraissent enfin généralement convaincus qu'en négligeant leur langue maternelle, ils négligeraient un trésor qui, s'ils venaient à le perdre, ne pourrait être remplacé par aucun autre.

On le sentait quelque part, même à Québec, où s'imprimait le maussade *Canadien*, puisqu'un correspondant de l'*Aurore*, qui se donne pour un "Québécois," envoyait en 1817, l'écrire suivant :

J'ai lu avec plaisir l'écrit signé "Grammaticus," dans le 18e numéro de votre journal. Je pense, comme l'auteur de ce morceau, que nous devrions faire plus d'attention que nous n'en faisons généralement à la vraie prononciation de notre langue. La manière dont on prononce moi, toi, etc., dans la conversation, doit paraître ridicule à un Parisien et même à un provincial. Mais, s'il est important de bien prononcer, il l'est encore plus de bien parler, je veux dire de bien construire ses phrases, de n'employer que les mots propres et d'éviter les solécismes et les barbarismes. A plus forte raison devait-on éviter toutes ces fautes en écrivant. Je lis les journaux français qui se publient à Montréal, et je m'aperçois qu'ils sont écrits avec pureté et même avec élégance, ce qui me fait croire qu'on ne fait pas chez vous, même en conversant, les fautes grossières que l'on fait si communément ici. Nous comptons sûrement parmi nous un grand nombre de personnes qui parlent bien leur langue et qui pourraient la bien écrire ; mais il y en a d'autres que vous prendriez plutôt pour des Allemands ou des Hurons qui commencent à bégayer le français, que pour des Canadiens qui ont reçu une certaine éducation. Les anglicismes surtout, et les barbarismes sont déjà si fréquents, qu'en vérité, je crains fort que bientôt nous ne parlions plus la langue française, mais un jargon semblable à celui des îles de Jersey et Guernesey.

Pour vous faire voir la manière dont ces personnes soi-disant instruites parlent leur langue naturelle, je vais vous citer quelques-unes de leurs locutions : que pensez-vous, par exemple, des phrases suivantes :

"Il n'y a peut-être pas que le manque de chemins qui empêche, etc."  
 "Nous n'avons pas pu trouver personne pour... que dans quelques endroits."  
 "Pourvu qu'on ne suspende pas l'acte que dans quelques cas."  
 "Dans le cas où il y a coutume d'avoir."  
 "On ne voit pas tant de foule comme il y en a."  
 "Les choses qu'il était après mettre en ordre."  
 "On sera quelque temps avant que l'habitude."  
 "L'emprisonnement en a été les conséquences."  
 "On s'intéressait peu de sa mort."  
 "Je regrette qu'il n'y a pas."  
 "Il n'y a pas que l'utilité de cette institution qui doit être reconnue, mais bien les autres établissements."  
 "Nous sommes pour partir demain."  
 "Si on disait une fausseté, on serait puni pour."  
 "Une chose qui serait essentielle, c'est que les circonstances viendraient à être publiées."  
 "S'ils savaient qu'on vint à croire."  
 "Un emprisonnement plus long que celle."  
 "Cette enthousiasme, ce mois ici, cette semaine ici." (2).

Enfin, monsieur Bibaud, je n'en finis pas si je voulais vous citer des exemples de toutes les fautes que l'on fait contre la construction et l'accord grammatical, contre le régime, le genre des noms, ainsi que toutes les expressions triviales et amphigouriques dont on se sert ici : on dirait que nous n'avons ni grammaires ni dictionnaires, ou, du moins, que bien des gens qui écrivent ou n'en ont pas ou ne s'en servent point.

(A suivre.)

## PARLEMENT LOCAL

Nos lecteurs se rappellent qu'un amendement a été proposé par M. Chapleau à l'adresse, pour blâmer le gouvernement de garder le pouvoir sans avoir la majorité ; qu'un sous-amendement déclarant simplement que la Chambre approuvait la politique d'économie inaugurée par le gouvernement, fut proposé par M. Molleur ; que plusieurs membres de l'opposition ayant prétendu que le sous-amendement de M. Molleur n'était pas dans l'ordre, l'Orateur décida qu'il était dans l'ordre : que M. Chapleau en appela de la décision de l'Orateur, laquelle décision fut supportée par 33 contre 32, l'Orateur donnant le 33ème vote en faveur de sa décision.

Cela se passait samedi, le 8. L'opinion publique a été très-excitée depuis. M. Price refusant de voter pour le sous-amendement de M. Molleur, l'opposition s'attendait que le gouvernement serait battu. Le vote fut pris, mardi dernier, sur ce sous-amendement et donna le résultat suivant :

POUR : MM. Bachand, Blais, Boutin, Brouseau, Cameron, Chauveau, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Lovell, Marchand, McShane, Meikle, Molleur, Murphy, Nelson, Paquet, Poirier, Racicot, Rinfret dit Malouin, Ross, Shehyn, et Watts.—31.

CONTRE.—MM. Audet, Beaubien, Bergevin, Bertrand, Caron, Champagne, Chapleau, Charlebois, Church, Désaulniers, Deschênes, Duckett, Dahamel, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Mangan, Martel, Mathieu, Peltier, Picard, Robertson, Robillard, Sawyer, St-Cyr, Taillon, Tarte et Wurtele.—32.

L'amendement Chapleau fut adopté sur la même division.

Le gouvernement était battu par une voix de majorité. M. Price n'avait pas voté sur la question constitutionnelle, mais comme il était prêt à voter confiance dans la politique générale du ministère, le gouvernement refusa de résigner avant d'avoir essayé un vote de non-confiance pur et simple sur sa politique.

M. Watts proposa donc, secondé par M. Racicot, la motion suivante :

Qu'après le dernier mot des dites résolutions telles qu'amendées, la Chambre ajoute les mots suivants :

"Que, néanmoins, sous les circonstances, cette Chambre croit de son devoir de donner, en général, un appui indépendant au gouvernement, de façon que les mesures qu'il propose soient soumises au jugement de cette Chambre."

M. Loranger proposa comme sous-amendement, que tous les mots après "que" soient biffés et remplacés par les suivants :

"Que cette Chambre est d'opinion que les principes du gouvernement responsable exigent que le cabinet chargé de l'administration des affaires publiques soit appuyé par la majorité de la Chambre."

M. Price allait-il voter cette fois ? C'était la grande question. Il vota contre l'amendement de M. Loranger, et le vote étant le même que celui pris sur la nomination de l'Orateur—32 contre 32—M. Turcotte vota contre l'amendement et donna une voix de majorité au gouvernement.

M. Wurtele proposa alors l'amendement suivant :

Que les mots après "que" dans l'amendement soient retranchés et que les mots suivants y soient substitués : "Cette Chambre est prête à considérer et à supporter toutes les mesures introduites constitutionnellement dans le but de promouvoir les intérêts de la province."

L'amendement de M. Wurtele fut rejeté, jeudi, comme celui de M. Loranger, grâce à la voix de l'Orateur, et l'amendement de M. Watts adopté sur la même division, et l'adresse fut votée de la même manière.

On se rappellera longtemps les débats et les péripéties qui ont signalé l'adresse

britanniques mirent à s'y établir—tout cela a pu et dû y préserver la langue mieux qu'à Québec et Montréal.

(2) Qui pourrait croire que nous avons vu cette faute disgracieuse se répéter dans deux institutions publiques aussi tard que 1857 et 1868.... Mais il est encore plus extraordinaire, sans doute, de lire dans l'œuvre d'un Français—la petite histoire du Mont Réal, du supérieur suplicien De Belmont : "Il y avait cette année icy 150 canots aux Outaouais."

en réponse au discours du Trône de 1878.

Le gouvernement va-t-il pouvoir maintenant traverser la session ? Va-t-il rencontrer la même opposition à propos de ses mesures ?

Les libéraux prétendent que deux ou trois conservateurs au moins vont maintenant lui prêter un appui indépendant, mais on affirme, d'un autre côté, que le parti conservateur va rester uni et prêt à profiter de tout accident.

Une maladie subite, une absence nécessaire peut d'un moment à l'autre mettre le gouvernement dans la minorité.

Il est vrai que les conservateurs sont exposés aux mêmes inconvénients. Ils comptent beaucoup sur le Conseil législatif, qui va, paraît-il, refuser de voter les subsides et rendre toute législation impossible.

La crise n'est pas finie évidemment. A moins de faire d'autres élections, il faudra bien qu'on se décide de part et d'autre à faire une coalition quelconque.

Au Conseil législatif, l'adresse a été proposée par l'hon. M. Rémillard et secondée par l'hon. M. Proulx.

Il y a eu un vote de 16 contre 4 sur une motion de censure ou de non-confiance contre le gouvernement. Le fait est qu'il n'y a que 4 ou 5 libéraux dans le Conseil législatif.

DELTA.

## CHOSSES ET AUTRES

On croit que lord Dufferin ne sera rapelé en Angleterre que dans un an.

Les élections de trois ministres, Bachand, Langelier et Chauveau, sont contestées.

L'honorable John O'Connor a été choisi comme candidat tory dans le comté de Russell, pour la Chambre des Communes.

M. J.-L. McDougall a été promu au poste d'auditeur-général, en remplacement de M. Langton, admis à la retraite.

Il paraît que lord Dufferin ne consentira pas à rester un an de plus au Canada.

Il paraît constaté que Beauduire lançait des pierres quand il a été tué par les troupes.

La construction des bâtiments de l'Exposition a coûté quarante-cinq millions de francs.

Grand tournoi musical vendredi et samedi à Montréal. Dix-neuf corps de musique doivent y prendre part.

John A. Mackenzie, avocat, de Sarnia, sera, dit-on, l'adversaire de l'hon. M. Mackenzie dans le comté de Lambton.

On croit que le gouvernement Joly adoptera le tracé du Bout de l'Île sur la recommandation de M. Shanley, l'ingénieur.

Il paraît certain que la place de juge laissée vacante par la mort de M. Dorion, sera offerte à M. Jetté. On dit que M. Jetté restera peut-être dans la politique.

Le *Times*, de Londres, a publié un article très-élogieux sur le discours de lord Dufferin aux volontaires à Montréal, le 24 mai.

Durant tout le temps de l'Exposition de Paris, le prix du passage entre Québec et Paris, aller et retour, sera de \$104 pour des billets de première classe, dans les steamers de la ligne du "Dominion."

M. White, de la *Gazette*, fait l'éloge des discours prononcés dans la Chambre locale par MM. Chapleau, Loranger et

Church d'un côté, et par MM. Langelier, Flynn et Irvine de l'autre côté.

Comme nous avons loué la moralité des pièces jouées par la Compagnie française, nous devons faire exception pour les *Dominos Roses* et *Bobé*, deux pièces de mauvais aloi dont on aurait dû nous faire grâce.

Les électeurs de South Bruce sont décidés à élire M. Blake malgré son refus de se présenter pour cause de maladie sérieuse. Ce n'est pas en Haut-Canada qu'on laisse un homme de la valeur de M. Blake se retirer de la politique.

On annonce l'abjuration, en Angleterre, de M. Ross, de Bladensberg, un des plus brillants officiers de la garde Coldstream. Son frère aîné a déjà renoncé à ses droits et est entré dans le noviciat des Jésuites, près de Londres.

Une nouvelle association socialiste vient de se former aux Etats-Unis. Dans la Pensylvanie elle compte au-delà de 75,000 membres. Ce sont tous des ouvriers. Cette société est rattachée au socialisme européen.

On a trouvé de magnifiques gisements de phosphate dans les 4e, 5e, 6e et 7e rangs de Templeton, district d'Ottawa.

M. Charles Lyonnais se dispose à les exploiter et y emploiera de 50 à 100 hommes. Il encaissera le phosphate sur place et l'expédiera directement en Angleterre.

Une bande d'environ vingt-cinq journaliers sans emploi est allée trouver le maire Bangs, le 14, à Ottawa, pour lui demander de l'ouvrage. Son Honneur leur a répondu qu'il ferait son possible pour les employer. Les journaliers répliquèrent que s'ils ne trouvaient pas de l'ouvrage, ils prendraient des moyens rigoureux pour obtenir du pain.

Mademoiselle Henriette Dana, la plus jeune fille de l'hon. Richard H. Dana, célèbre jurisconsulte des Etats-Unis, vient de se convertir au catholicisme. M. Dana était l'un des avocats du gouvernement américain devant la Commission des pêcheurs.

Sa fille qui vient de se convertir a reçu son éducation dans l'un des couvents de Paris.

Les nouvelles reçues de Yokohama, Japon, mandent que le ministre de l'intérieur, Okubo, a été assassiné, et que son cadavre a été affreusement mutilé. Les assassins ont écrit une lettre aux journaux cherchant à justifier leur crime, en disant qu'Okubo était un tyran.

Un autre ministre japonais, Kuroda, subit actuellement son procès sous accusation d'avoir tué sa femme.

Le Saint-Père souffre de douleurs intestinales, douleurs qui se font sentir avec plus de violence en été. Lorsque le Saint-Père habitait Pérouse, où l'air lui était favorable, ces douleurs étaient supportables. Malheureusement, l'air du Vatican est nuisible au tempérament du pape, et son indispotion habituelle s'est aggravée.

Don Giuseppe Pecci, frère de Sa Sainteté, manifesta nettement son opinion à ce sujet aussitôt après le résultat du dernier scrutin du conclave. Il dit au pape : "Mon cher frère, l'impression principale que me cause votre élection est que vous vous enfermez vivant dans un tombeau."

—Je monte au calvaire," répondit Léon XIII.

## AVIS SPECIAL

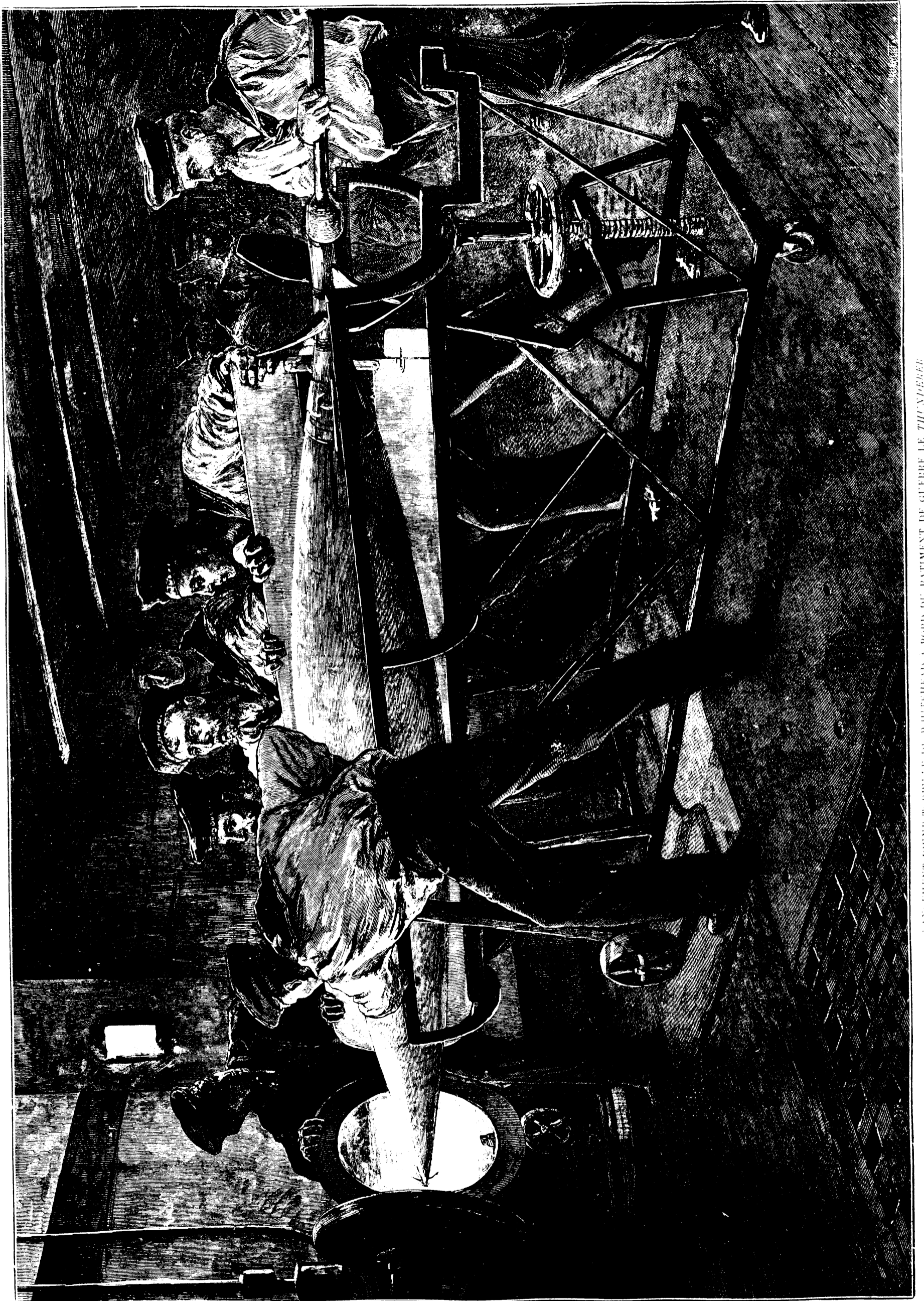
A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au REV. JOSEPH T. ISMAN, *Station D, New-York*.



LE PRINCE ALBERT-VICTOR DE GALLES

LE PRINCE GEORGES-FRÉDÉRIC DE GALLES

LES DEUX PRINCES MARINS



LANCEMENT D'UNE TORPILLE DE WHITEHEAD A BORD DU BATTIMENT DE GUERRE LE THUNDER



LE CRIME DES FEMMES

XIII

NOSTALGIE DE PARIS.

En se retrouvant près d'Augustine, M. Courcy oubliait tout mauvais souvenir ; elle arrivait belle et charmante, rendue plus désirable par l'absence ; Benjamin espéra voir re fleurir les joies de sa lune de miel.

— Je le sais, dit Augustine, ma tendresse lutte contre mes rancunes ; vous l'emportez ; j'accepte donc la paix, à une condition pourtant. — J'y souscris d'avance. — Au contraire, il faudra discuter. — Parle, je promets d'obéir aveuglément, comme un croyant.

— Promettez-moi que nous passerons l'hiver à Paris. — Impossible ! s'écria M. Courcy. — Vous voyez bien, vous refusez déjà. — Songez-y donc, Augustine, quitter la fabrique dans trois mois, ce serait la ruiner...

Benjamin baisa les mains de sa femme avec une tendresse dont elle fut touchée. — Tu m'adores tant que cela ? demanda-t-elle. — Mille fois plus, chère femme, et jamais tu ne connaîtras le dernier mot de cet amour.

Un soupir souleva la poitrine de madame Courcy, une ombre passa sur son front ; elle éprouva des remords d'abuser de son ascendant pour entraîner son mari dans la dangereuse voie des ruineuses dépenses.

Les affaires de M. Courcy marchaient à merveille, les bénéfices augmentaient ; Paul recueillait déjà le fruit de son invention, et s'occupait à chercher des perfectionnements nouveaux.

— Le maître de la fabrique m'a réduit à la misère ; mais, foi de Roublard, je me vengerai bientôt. — Tais-toi donc, répondit un de ses camarades ; on fait ces choses-là, on ne les dit pas...

— La semaine prochaine. — C'est que, mon garçon, j'ai ordre de te surveiller, et je te surveille... — A votre aise, père Flammèche, vous accuseriez les agneaux de manger des côtelettes de loup, avant de me prendre en faute.

— J'eusse préféré être réveillé chaque nuit que de te voir habiter ailleurs. — Père, je reviendrai tous les jours. — Pendant la première semaine... peu à peu tes visites se ralentiront.

— Hors, disait-elle, celle du prince Serge, le seul homme qui doive à la trempe de son caractère une originalité vainement cherchée par les autres.

— Tu m'adores tant que cela ? demanda-t-elle. — Mille fois plus, chère femme, et jamais tu ne connaîtras le dernier mot de cet amour.

— Ah ! il n'a pas osé... murmura Augustine. Elle prit une fleur et la tendit au prince, qui la glissa dans sa boutonnière. Serge regarda ensuite fixement madame Courcy qui baissa les yeux.

— Tu m'adores tant que cela ? demanda-t-elle. — Mille fois plus, chère femme, et jamais tu ne connaîtras le dernier mot de cet amour.

— Tu m'adores tant que cela ? demanda-t-elle. — Mille fois plus, chère femme, et jamais tu ne connaîtras le dernier mot de cet amour.

— Tu m'adores tant que cela ? demanda-t-elle. — Mille fois plus, chère femme, et jamais tu ne connaîtras le dernier mot de cet amour.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

le secret de bien des liaisons ; elles poursuivaient ensemble des plaisirs fugaces, émouvants, et, sortant d'un bal, rêvaient à celui du lendemain.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

— Pour vous, madame, une Chimère or mat et azur, et je la suivrai comme on suit les chimères... Les traîneaux furent commandés ; Worth se chargea des costumes.

XIV

LE BORD DE L'ABIME

A partir de ce jour, Augustine ne quitta plus Varvara. La jeune Russe avait la tête pleine de projets de fêtes, de combinaisons de toilette, de préparatifs de plaisirs ; les plus coûteux lui semblaient toujours les meilleurs.

— Tu viens donc à Paris pour Paris ? — Je viens pour vous, mais fatalement je serais une cause de recrudescence pour vos souffrances.

RAOUL DE NAVERY. (La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS

— Un nommé Primrose, qui vient d'être tué sur un chemin de fer aux Etats-Unis, avait auparavant sauté dans une explosion ; une autre fois il avait eu la tête presque fendue en deux dans une collision de chemin de fer.

PAS DE CHANCE.—Il paraît que le temps est aussi dur pour les nègres du Sud que pour les blancs du Nord. L'autre jour, un grand nègre de la Georgie exhalait sa plainte en ces termes : "Non, jamais depuis que je suis né je n'ai vu le temps aussi dur qu'aujourd'hui."





UNE RUE DE TIFLIS



LA CONFIDENCE—D'APRÈS LE TABLEAU DE MEISSONIER



**La Cie Américaine des Orgues de Smith,  
Boston, Mass.**

Cette Compagnie, établie depuis plus de vingt-six ans, et qui a déjà fabriqué plus de QUATRE-VINGT MILLE INSTRUMENTS, attire l'attention du peuple des Provinces Britanniques sur ses

**Styles nouveaux et élégants pour 1878.**

Les Orgues de cette Compagnie se distinguent de tous les autres par leur ton pur, résonnant et qui imite la voix humaine. Leur excellence est le résultat d'expériences prolongées et soignées; le mécanisme est parfait et sans défaut; on n'y emploie que les meilleurs matériaux, et nul instrument n'est livré qu'après avoir été scrupuleusement essayé.

**Cette excellence se fait remarquer** dans les Orgues du plus bas prix comme les plus coûteux.

La Compagnie emploie un dessinateur architecte de talent et de mérite reconnu: les boîtes sont toutes des modèles de beauté et de symétrie, et conviennent pour servir dans les résidences privées aussi bien que dans les églises.

Ceux qui résident à peu de distance de Montréal peuvent s'adresser aux agents de la Compagnie,

**MM. LAURENT, LAFORCE & Cie.**  
Correspondance sollicitée. Des catalogues, etc., sont expédiés franco sur demande.

LA CIE. AMÉRICAINNE DES ORGUES DE SMITH,  
Fremont Street (vis-à-vis Waltham Street), Boston  
Mass., E.-U. 9-22-26-192.



**Contrat des Malles**

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi,

**VENDREDI LE 21 JUIN  
PROCHAIN**

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé de quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er octobre prochain :

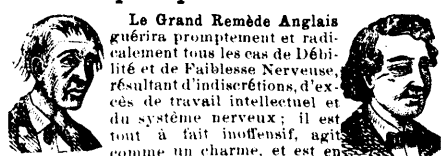
- ARTHABASKA STATION et ARTHABASKA-VILLE, douze fois par semaine.
- CLAIRVAUX et BAIE ST. PAUL, une fois par semaine.
- DENISON'S MILLS et RICHMOND EAST, deux fois par semaine.
- EAST MAGDALA et LYSER, une fois par semaine.
- ETCHEMIN et ST. JEAN CHRYSOSTOME, six fois par semaine.
- GARTHBY et NORTH HAM, une fois par semaine.
- INVERNESS et NEW IRELAND, trois fois par semaine.
- LA BAIE et NICOLET, trois fois par semaine.
- LA PETITE RIVIÈRE ST. FRANÇOIS et BAIE ST. PAUL, trois fois par semaine.
- MAPLE GROVE et SANBORN, trois fois par semaine.
- NICOLET et ST. GRÉGOIRE, six fois par semaine.
- ST. PATRICK'S HILL et WARWICK, six fois par semaine.
- ST. PAUL DU BUTON et ST. PIERRE MONTMAGNY, une fois par semaine.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions du contrat proposé, peuvent être vus, et des Blancs de Soumission peuvent être obtenus aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés et aux Bureaux intermédiaires.

**WILLIAM G. SHEPPARD,**  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Québec, 22 mai 1878. 9-22-4

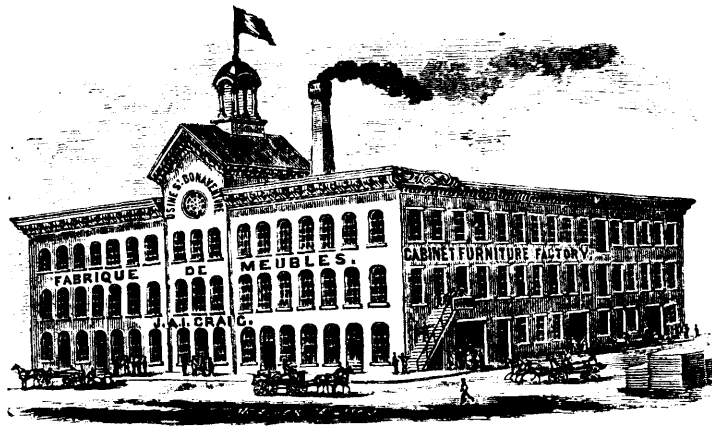
**Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.**



**AVANT** usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. **APRÈS** six paquets pour \$5, par la malle franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

**WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.**  
Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

MANUFACTURE  
478, RUE ST. BONAVENTURE.



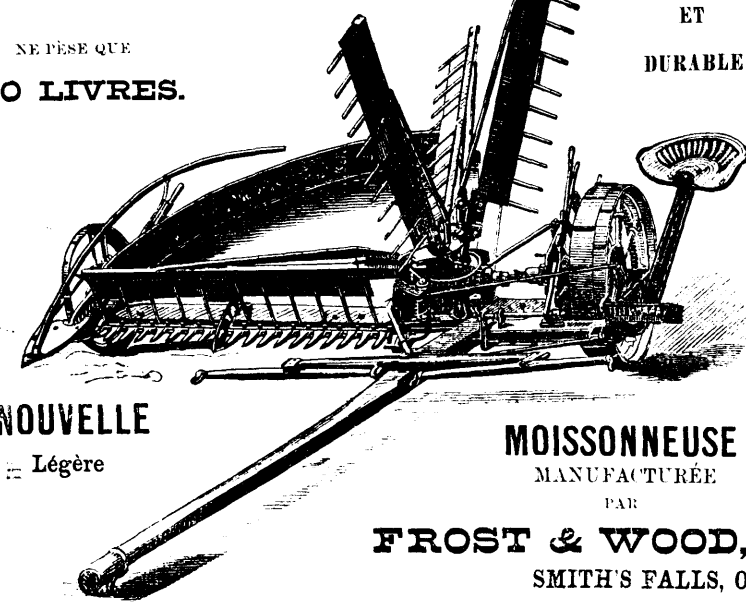
MAGASIN DE DETAIL  
463, RUE NOTRE-DAME.

**MANUFACTURE DE MEUBLES  
DE  
CRAIG & CIE.**

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.

**MONTURE EN  
Fer battu et en Acier  
FORTE, LEGERE  
ET  
DURABLE**

NE PÈSE QUE  
**650 LIVRES.**

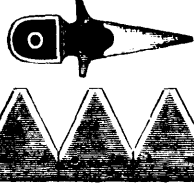


**NOUVELLE  
Légère  
MOISSONNEUSE  
MANUFACTURÉE  
PAR  
FROST & WOOD,  
SMITH'S FALLS, ONT.**

Quiconque désirerait se procurer une MOISSONNEUSE ou des instruments réellement de première classe, est invité à venir s'assurer de nos prix et connaître nos conditions. Aussi, Faucheuses, Rateaux à cheval, Moulins à Battre, Rouleaux de Terre, Grubbeurs à Roues, etc., etc.

Nous aurons cet été des Lammes, etc., pour n'importe quelle FAUCHEUSE en usage dans le Canada. Donnez des ordres immédiatement pour être certain de les avoir à temps.

**LARMONTH & FILS,**  
AGENTS GÉNÉRAUX POUR FROST & WOOD  
Pour la province de Québec,  
**33, Rue du Collège,  
MONTRÉAL.**



**Chemins de fer Canadien du Pacifique.  
Embranchement de la Baie-Georgienne.**

Des soumissions cachetées, adressées au sous-signé et endossées: "Soumission pour l'embranchement de la Baie-Georgienne," seront reçues jusqu'à midi de samedi, le 29ème jour de juin prochain.

La ligne s'étendra depuis la Station O du tracé de 1877, sur le côté Ouest de la rivière du Sud, près du bureau de poste de Nipissingan, jusqu'à la tête de la navigation de la rivière des Français, environ 5 milles à l'est de la Baie de Cantin, et aura une longueur approximative de 50 milles.

Les soumissions seront reçues en deux formes (A et B), tel que stipulé dans un mémoire des Conditions du Contrat, lequel, ainsi que les spécifications et toute autre information, peuvent être obtenus au vis en s'adressant au Département des Travaux Publics.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit sur les blancs imprimés et que les conditions imprimées n'aient été remplies.

(Par ordre)  
**F. BRAUX,**  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, 9-23-3-196  
Ottawa, 28 mai 1878.

**BOTANIQUE**  
"Cours Élémentaire de BOTANIQUE et FLORE DU CANADA," à l'usage des maisons d'éducation, par L'ABBÉ J. MOYEN, professeur de sciences naturelles au collège de Montréal.

1 Volume in-8 de 34 pages orné de 46 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—Par la poste, \$1.30. \$12.00 la douzaine—et frais de port.

Le Cours Élémentaire seul (62 pages et 31 planches): Cartoné, 40c.—\$4.00 la douzaine. Le même, broché, 30c.—\$3.00 la douzaine.

S'adresser à  
**LA CIE. BURLAND-DESBARATS,**  
5 et 7, Rue Bleury, Montréal.

**VENTE PUBLIQUE  
De lots à Phosphate de Chaux.**

Conformément à la clause 12 de l'acte 41 Viot, chap. IV, avis public est par le présent donné qu'environ onze mille ares (11,000) de terrains situés dans la région du Phosphate de Chaux, telle que définie par la Commission Géologique de la Puissance du Canada, et compris dans le Canton et le Gore de Templeton, dans Howman, la partie Ouest de Portland, comté d'Ottawa, Province de Québec, seront offerts en vente, par enchère publique, au Palais-de-Justice de la ville de Montréal, samedi, le même jour le juillet prochain.

Pour de plus amples informations concernant la désignation et la position de ces lots, s'adresser à R. Farley, c.é., agent des Terres, Hull, et à C. E. Bull, agent des Terres et des Bois, ou au bureau des Terres de la Couronne, à Québec.

**F. LANGELIER,**  
Comm. des Terres de la Couronne.  
Départ. des Terres de la Couronne.  
Québec, 31 mai 1878.

**AU CLERGE**

**LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants.** Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin. Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché.....\$1.00  
même par la poste.....\$1.20  
S'adresser à  
**LA CIE. BURLAND-DESBARATS,**  
5 et 7, Rue Bleury, Montréal

**"L'INTENDANT BIGOT,"**  
PAR JOSEPH MARMETTE.  
Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centims.  
Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.  
S'adresser à  
**LA CIE. BURLAND-DESBARATS,**  
5 et 7, Rue Bleury, Montréal.



**Banque d'Epargnes des Bureaux de Poste, Canada**

300 BANQUES D'EPARGNES DES BUREAUX DE POSTE, dans les provinces d'Ontario et de Québec, sont ouvertes tous les jours pour la réception et le remboursement des dépôts, aux heures ordinaires des affaires des bureaux de Poste.

La garantie directe du Gouvernement de la Puissance est accordée par statut à tous les dépôts faits.

Un déposant dans une banque d'épargne de Bureau de Poste quelconque, peut continuer à faire ses dépôts dans toute autre banque d'épargne de Bureau de Poste, sans donner avis, ou changer son livret de banque, et peut retirer son argent à la banque d'épargne de Bureau de Poste qui lui conviendra le mieux.

Un intérêt de 4 pour cent par année est alloué sur les dépôts, et cet intérêt est ajouté au principal le 30 juin de chaque année.

Il est défendu aux maîtres de poste de révéler les noms d'aucun déposant, ou le montant d'aucune somme déposée ou retirée.

Un état complet des règlements des banques d'épargne de Bureaux de Poste est visible dans tous les Bureaux de Poste du Canada.

**W. H. GRIFFIN,**  
Député-Maitre-Général des Postes,  
Département des Postes, }  
Ottawa, mai 1878. } 9-21-6-191.

**ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.**

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit : L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit :

**PREMIER COURS.**

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maitre, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circummérienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vice-voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

**DEUXIÈME COURS.**

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

**TROISIÈME COURS  
Partie théorique.**

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maitre devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et le progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maitres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,  
**F.-G. MARCHAND,**  
Secrétaire de la Province de Québec,  
9-4-52-168

**Jos. ROUSSEAU,**  
PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES,

No. 333, Rue Saint-Laurent,  
3 m. MONTRÉAL.